



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 avril 2020 à 19h00, à laquelle sont présents à l'hôtel de ville monsieur le maire François Veilleux et par visioconférence autorisée par la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par arrêté 2020-004 (coronavirus), Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau et présent sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents à l'hôtel de ville Madeleine Poulin, greffière, et en visioconférence Mélanie Quirion, trésorière.

R-2020-04-6694: Nomination de M. Réjean Crête comme directeur des travaux publics

Considérant que monsieur Jean-Pierre Giroux n'est plus au service de la Ville de Beauceville;

Considérant que le directeur adjoint, monsieur Réjean Crête, répond aux critères pour combler le poste de directeur des travaux publics,

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville nomme monsieur Réjean Crête au poste de directeur des travaux publics;

QUE madame Mélanie Quirion, directrice-générale-adjointe est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2020-04-6695 Autorisation signature à la S.A.A.Q.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le Directeur des travaux publics, monsieur Réjean Crête, soit et est autorisé à effectuer toutes les transactions et à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, tous les documents relatifs à l'immatriculation des véhicules de la Ville.

QUE monsieur Réjean Crête est également autorisé pour et au nom de la Ville de Beauceville à présenter une demande de rapport d'accident, un transfert de propriété et faire le remisage de véhicule.

Numéro de l'entreprise (confidentiel) 8831849185

R-2020-04-6696: Mandat MRC Beauce-Sartigan - Pier-Luc Rancourt

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le conseil de la ville de Beauceville mandate la MRC Beauce-Sartigan, pour la gestion du projet de la piste cyclable, excluant la phase III, tel que proposé dans l'offre daté du 16 avril 2020 et annexé à la présente résolution sous l'annexe A;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

Que le conseil informe la MRC Robert-Cliche, que dans l'exercice de ce mandat, monsieur Pier-Luc Rancourt, ing. MRC Beauce-Sartigan est considéré comme un représentant de la Ville de Beauceville et qu'il parle et agit en son nom.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la piste cyclable le montant total incluant les taxes.

R-2020-04-6697: Achat du condenseur adiabatique

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Keven Boutin et résolu

D'acquérir un condenseur adiabatique de la firme Toromont-Cimco au montant de 42 037,25 USD excluant les taxes;

D'accepter la proposition de Transport Guntner Adiabatic pour le transport du condenseur au montant de 7 540 \$ USD excluant les taxes

D'autoriser monsieur François Langevin, directeur des loisirs, de signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à l'achat dudit condenseur.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2018-398 « *décrétant une dépense et un emprunt de 9 750 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna et aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports et autres équipements sportifs* »

R-2020-04-6698: Demande MTQ d'étudier et d'évaluer la possibilité de construction de 2 carrefours giratoires, d'une piste cyclable et l'enlèvement d'une voie sur le boulevard Renault

Attendu que la Ville de Beauceville désire restructurer son centre-ville, suite aux inondations du printemps 2019;

Attendu qu'une portion de la restructuration du centre-ville se fait au niveau du boulevard Renault, entre l'intersection de la route 108 et celle de la 9^{ième} avenue, et que le boulevard est la propriété du ministère des Transports du Québec ;

Attendu que la restructuration inclut : la mise en place de deux carrefours giratoires, la construction d'une digue ou d'un ouvrage de retenue pour éviter que les glaces de la rivière Chaudière n'atteignent le boulevard et les bâtiments commerciaux à proximité et la mise en place d'une piste cyclable sur l'une des quatre voies de circulation;

Attendu que le ministère des Transports est un spécialiste en structure de génie civil et un collaborateur de la Ville de Beauceville,

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

Que la Ville de Beauceville demande au ministère des Transports d'étudier la possibilité et la faisabilité pour la mise en place de deux carrefours giratoires, une digue ou un ouvrage de retenu pour éviter que les glaces de la rivière Chaudière n'atteignent le boulevard et les bâtiments commerciaux à proximité et la mise en place d'une piste cyclable sur l'une des





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

quatre voies de circulation. Que ces travaux d'évaluation incluent l'estimation de différentes solutions et leurs coûts de réalisation.

6- Période de questions

Aucune question n'est posée

7- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2020-04-6699: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

ANNEXE A

Saint-Georges, le 16 avril 2020

Monsieur Richard Longchamps
Directeur de l'urbanisme
Ville de Beauceville
540, Boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1



N° de projet : 27028-20-032

Objet : Offre de services – Piste cyclable – Gestion de projet

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre proposition de services pour le projet demandé.

1) [Description du projet](#)

Le mandat du dossier est d'effectuer la gestion de projet pour compléter le tronçon de la piste cyclable de la phase I et de la phase II. Voici les secteurs concernés :

- Phase I :** Entre Notre-Dame-des-Pins et le Parc des Rapides
Travaux : Correction des Ponts ferroviaires (2x)
Concepteur : À définir
- Phase II.A :** Secteur du Parc des Rapides
Travaux : Stationnement et la traverse de la route 173 (secteur SUD)
Concepteur : STANTEC et WSP
- Phase II.B :** Secteur Jésus-Marie entre la route 173 (secteur SUD) et la 91^e rue
Travaux : Ponceau 1500 mm Ø
Concepteur : STANTEC
- Phase II.C :** Entre la 125^e rue et la 155^e rue
Travaux : Piste cyclable près du mur de la 9^e avenue
Concepteur : ÉQIP Solutions-Génie

L'objectif principal est de coordonner tous les intervenants pour concevoir et réaliser les travaux en 2020 si possible. Certaines phases se feront possiblement en 2021.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

Au niveau des coûts, un suivi se fera avec la trésorière pour définir le budget et coordonner les dépenses selon chaque programme de subventions.

2) Équipe proposée

Pour le moment, notre équipe de projet inclura notamment les personnes-clés suivantes :

- M. Pier-Luc Rancourt, ing. – Chargé de projet principal
- M. Olivier Lachance, ing. – Chargé de projet secondaire (si besoin)
- M. Patrick Bilodeau, tech. – Technicien de chantier (si besoin)
- M. Kevin Fortin, tech. – Technicien de chantier (si besoin)
- M. Éric Lebel, tech. – Technicien de chantier (si besoin)

Les autres membres de l'équipe seront déterminés selon les disponibilités du moment et les besoins relatifs au projet. La MRC de Beauce-Sartigan se réserve le droit de remplacer les ressources prévues par des ressources équivalentes.

3) Coûts de nos services

a) À titre budgétaire, les services inclus sont selon les taux horaires suivants :

Municipalités hors MRC (2020)

- Ingénieur : 93.14 \$/h
- Technicien : 68.87 \$/h

- b) Piste cyclable – Phase I : ± 30 heures = 2 794.20 \$ + 10%
- c) Piste cyclable – Phase II.A : ± 30 heures = 2 794.20 \$ + 10%
- d) Piste cyclable – Phase II.B : ± 15 heures = 1 397.10 \$ + 10%
- e) Piste cyclable – Phase II.C : ± 60 heures = 5 588.00 \$ + 10%

À titre de rappel, le Service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan fournit une estimation des honoraires à titre informatif, car ce sont les heures réelles effectuées qui seront facturées. Ainsi, le montant final des honoraires peut varier à la hausse comme à la baisse. Étant donné que le mandat est difficile à évaluer, nous proposons un suivi serré des heures à la fin de chaque mois.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

4) [Inclusions : Sommaire de notre mandat](#)

Notre proposition inclut les activités suivantes pour la gestion de projet :

#	Phase	Travaux
1)	Phase I	Analyse de l'état des ponts ferroviaires Appel d'offres « Conception » pour les ponts ferroviaires Coordination de la conception des ponts ferroviaires Suivi et analyse des coûts avec Beauceville
2)	Phase II.A	Analyse des documents réalisés antérieurement Coordination de la conception pour le stationnement Coordination de la conception pour la traverse Suivi et analyse des coûts avec Beauceville
3)	Phase II.B	Analyse de la conception de STANTEC Coordination de la conception finale Coordination pour l'appel d'offres sur SEAO Coordination pour la réalisation du ponceau 1500 mm Suivi et analyse des coûts avec Beauceville
4)	Phase II.C	Analyse de la conception d'EQIP Solutions-Génie Coordination pour la réalisation des travaux Suivi et analyse des coûts avec Beauceville

5) [Exclusions](#)

Les services suivants ne sont pas inclus dans la présente proposition de services :

- Conception des travaux;
- Surveillance des travaux;
- Travaux en régie interne;
- Relevés d'arpentage;
- Étude géotechnique ;
- Conception des ponceaux;
- Étude hydraulique;
- Évaluation environnementale;
- Étude écologique (milieux humides et cours d'eau);
- Toutes autres activités non explicitement mentionnées à l'article « Sommaire de notre mandat ».





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

6) Facturation et modalités de paiement

Selon la politique interne de facturation, le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan commencera le mandat à la réception d'une approbation écrite. La municipalité s'engage à payer chaque facture dans les trente (30) jours.

7) Santé et sécurité au travail

Lors des visites sur le ou les sites du client pour la prise de relevés ou toute autre activité liée au contrat, l'employé de la MRC de Beauce-Sartigan doit respecter les exigences réglementaires en matière de santé et sécurité du travail. L'établissement visé par le contrat, sous le contrôle du client, doit être équipé et aménagé de façon à assurer la protection des travailleurs, y compris ceux de la MRC de Beauce-Sartigan.

La MRC de Beauce-Sartigan s'engage à fournir à ses employés les moyens nécessaires pour effectuer les tâches de manière sécuritaire. Par contre, si l'aménagement du lieu de travail ne permet pas l'installation et l'utilisation des moyens de prévention requis, le client devra participer à la correction pour que les tâches soient réalisées en sécurité. Si l'incapacité d'exécuter les tâches en sécurité découle de non-conformités du lieu de travail et engendre des délais et des coûts supplémentaires, la MRC de Beauce-Sartigan chargera les frais relatifs à des activités additionnelles que celles prévues au contrat initial.

8) Acceptation

La MRC de Beauce-Sartigan commencera les travaux seulement suite à la réception d'une confirmation écrite sous forme d'une résolution ou d'un courriel. Nous demandons à chaque municipalité de confirmer le mandat le plus rapidement possible afin d'assurer les disponibilités de l'offre de service.

Nous espérons avoir la chance de travailler avec votre municipalité. Si toutefois vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous au moment opportun.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir nos salutations les plus distinguées.

Pier-Luc Rancourt, ing.
#OIQ : 5048582
Tél. : 418 222-1550
pl.rancourt@mrcbeaucesartigan.com

Pièce jointe : Annexe A – Estimation des honoraires





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

ANNEXE A – ESTIMATION DES HONORAIRES





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 (suite)

Ville de Beauceville
 Gestion de projet - Piste cyclable
 Estimation des honoraires - Surveillance

MRC de Beauce-Sartigan
 Dossier : 27028-20-032
 Date : 15 avril 2020

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	MONTANT BUDGÉTÉ
1.0	Piste cyclable - Phase I - Entre Notre-Dame-des-Pins et le Parc des Rapides				
1.1	Ingénieur	hrs	30,0	93,14 \$	2 794,20 \$
1.2	Technicien	hrs	0,0	68,87 \$	- \$
Sous-total de l'article 1.0 :					2 794,20 \$
2.0	Piste cyclable - Phase II.A - Stationnement Parc des Rapides et traverse de la route 173				
2.1	Ingénieur	hrs	30,0	93,14 \$	2 794,20 \$
2.2	Technicien	hrs	0,0	68,87 \$	- \$
Sous-total de l'article 2.0 :					2 794,20 \$
3.0	Piste cyclable - Phase II.B - Entre route 173 et 91e rue				
3.1	Ingénieur	hrs	15,0	93,14 \$	1 397,10 \$
3.2	Technicien	hrs	0,0	68,87 \$	- \$
Sous-total de l'article 3.0 :					1 397,10 \$
4.0	Piste cyclable - Phase II.C - Entre 125e rue et 155e rue				
4.1	Ingénieur	hrs	60,0	93,14 \$	5 588,40 \$
4.2	Technicien	hrs	0,0	68,87 \$	- \$
Sous-total de l'article 4.0 :					5 588,40 \$

Document approuvé par :

À titre de rappel, le Service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan fournit une estimation des honoraires à titre informatif, car ce sont les heures réelles effectuées qui seront facturées. Ainsi, le montant final des honoraires peut varier à la hausse comme à la baisse.

Sous-total - Articles 1.0 à 4.0 : 12 573,90 \$

Frais de gestion (10% - Entente art. 7) 1 257,39 \$

Sous-total : 13 831,29 \$

Imprévus (0%) - \$

Sous-total : 13 831,29 \$

TPS (5%) : 691,56 \$

TVQ (9,975%) : 1 379,67 \$

Total brute : 15 902,53 \$

Remboursement TPS (100%) : (691,56) \$

Remboursement TVQ (50%) : (689,84) \$

Total net : 14 521,13 \$

